

Fiche 12 – Accessibilité aux plans et aux cours d'eau

- Niveau de priorité **faible**.

1. DESCRIPTION

L'accessibilité aux cours d'eau comprend les problématiques d'accès au territoire et les accès directs aux rivières ou lacs (descentes, quai, etc.). Le gouvernement du Québec dans sa *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* (LRQ, c. C-6.2) mentionne l'importance de favoriser l'accès public aux plans d'eau et aux cours d'eau.

2. PRÉSENCE DE LA PROBLÉMATIQUE SUR LE TERRITOIRE

2.1 Grande accessibilité du territoire et des cours d'eau

Dans la ZGIE du Nord de la Gaspésie, le territoire est public dans une proportion de 83 %. De plus, le réseau routier de la ZGIE est vaste et dense, composé d'environ 610 km de route principale pavée gérée par le MTQ, 493 km de routes municipales et 5 494 km de route non pavée carrossable permanente (voir le portrait aux sections 1.2 et 4.3). D'autres chemins forestiers permanents ou temporaires complètent le réseau. Ce réseau permet un accès au territoire et aux multiples cours d'eau et lacs qui s'y trouvent. Toutefois, la grandeur du territoire complique son entretien et le suivi de son utilisation.

2.2 Création et diagnostic d'un réseau d'accès prioritaire

La Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (CRÉGÎM) et son comité technique sur les chemins multiusages à identifier un réseau d'accès prioritaire au territoire forestier qui représente 1 589 km (environ 20 % du réseau total) dans la ZGIE du Nord de la Gaspésie. « À une échelle régionale, le réseau d'accès prioritaire permet de donner accès à l'ensemble du territoire forestier public, aux ressources qu'il génère, ainsi qu'aux multiples usages qui y sont associés. Ce réseau se compose de chemins multiusages ainsi que de sentiers fédérés pour véhicules hors route. L'intensité d'utilisation de ce réseau d'accès prioritaire ainsi que son caractère permanent mènent à ce que des mesures en matière de sécurité et d'entretien y soient déployées en priorité » (CRÉGÎM, 2013). Le comité technique a concentré ses efforts sur la sécurité et la gestion des travaux de restauration et d'entretien du réseau. Un registre des ponts et ponceaux répertoriés sur le réseau d'accès prioritaire a été réalisé (CRÉGÎM, 2013). Dans les MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé, 40 ponts et 229 ponceaux ont été recensés. De ce nombre, 19 ponts (42 %) et 66 ponceaux (29 %) ont été jugés inadéquats pour assurer l'accès à long terme au territoire. Des travaux totalisant 335 969 \$ sont évalués pour mettre à niveau les ponts et ponceaux recensés pour les deux MRC.

2.3 Une carte interactive pour accéder aux lacs du territoire

La Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec (FédéCP) a mis en ligne une carte interactive pour favoriser l'accès au territoire de pêche du Québec. La branche régionale de la FédéCP y a participé activement et 89 lacs sont identifiés sur cet outil provincial pour la ZGIE du Nord de la Gaspésie. La carte (<http://carte.allonspecher.com>) permet de trouver des itinéraires et accès et de consulter une description sommaire des lacs répertoriés. Toutefois, il n'y a pas eu de validation systématique sur le terrain des données affichées sur la carte et de l'état des accès aux cours d'eau.

2.4 Quelques entraves à l'accessibilité

Tableau 12.1 Entraves à l'accessibilité sur le territoire

Bassin versant	Description du problème	Statut
Tous les bassins versants	Dégradation des chemins forestiers <u>Priorité pour acquisition de connaissances</u> : réseau d'accès prioritaire	Potentiel
	Dégradation des ponts et ponceaux <ul style="list-style-type: none"> • MRC de La Haute-Gaspésie : 11/26 pont et 37/109 ponceaux moyens ou inadéquats • MRC de La Côte-de-Gaspé : 8/14 ponts et 29/129 ponceaux moyens ou inadéquats 	Existant
	Dégradation ou inexistence des accès directs aux cours d'eau (descente, quai, etc.) : inconnu <u>Priorité pour l'acquisition de connaissances</u> : diagnostic des accès répertoriés sur la carte interactive de la FédéCP Répertorier et diagnostiquer les accès sur les rivières	Potentiel

3. CAUSES, ÉLÉMENTS PERTURBATEURS ET LEURS EFFETS (POTENTIELS)

Voici quelques causes potentielles de la perte d'accessibilité aux cours d'eau et aux lacs de la ZGIE du Nord de la Gaspésie.

Tableau 12.2 Causes potentielles de la perte d'accessibilité aux cours d'eau et aux lacs de la ZGIE

Catégories de dégradation	Causes potentielles
Détérioration des chemins forestiers	<ul style="list-style-type: none"> • Étendue et coûts d'entretien du réseau de voirie forestière • Manque d'entretien des chemins forestiers après le départ des entreprises liés à l'exploitation des ressources naturelles • Causes naturelles : érosion, inondations et crues, embâcles
Dégradation des ponts et ponceaux	<ul style="list-style-type: none"> • Présence du castor • Causes naturelles : érosion, inondations et crues, présence de bois mort et embâcles
Dégradation ou inexistence des accès directs aux cours d'eau ou aux lacs	<ul style="list-style-type: none"> • Manque de signalisation sur les accès aux cours d'eau • Instabilité ou dégradation des descentes et quais d'accès aux plans d'eau (manque d'entretien ou mauvais usage) • Absence de territoire public adéquat pour l'aménagement d'un accès • Manque de sources de financement pour l'aménagement d'une descente ou d'infrastructures d'accès

4. CONSÉQUENCES (POTENTIELLES)

La perte d'accessibilité et, surtout, la détérioration du réseau d'accès au territoire pourraient avoir les conséquences potentielles suivantes :

- Perte d'accessibilité aux cours d'eau et aux plans d'eau ;
- Impact sur le régime hydrique et les écosystèmes aquatiques (sédimentation, érosion, matières en suspension) ;
- Impact sur la qualité des cours d'eau et des écosystèmes.

5. DONNÉES MANQUANTES

- Données sur le réseau routier forestier : état (érosion, fossés, traverses), usages (fréquence d'usage, etc.) ;
- Données sur les accès publics aux plans d'eau (état des accès, signalisation, etc.).

6. OUTILS MIS EN PLACE SUR LE TERRITOIRE CONCERNANT LA PROBLÉMATIQUE (LOIS, GUIDES, INITIATIVES)

Initiatives

- **Fédération des chasseurs et pêcheurs** : carte d'interactive « Allons pêcher ». Carte indiquant les différents accès aux plans d'eau et aux cours d'eau avec certaines informations sur ceux-ci ;
- **CRÉGIM – Comité technique sur les chemins multiusages** : axe transversal du PRDIRT : « Faciliter l'accès au territoire public gaspésien à partir d'un réseau de chemins multiusage » impliquant la création d'un réseau, le diagnostic des chemins forestiers et des recommandations pour l'entretien/fermeture, la prévention des bris et la sécurité/signalisation sur les chemins forestiers. Mise en œuvre de projets de restauration de ponts et ponceaux avec les MRC ;
- **MFFP et Tables GIRT** : une fiche de suivi VOIC (R11-t13-07) du PAFI-T touche le « Développement et l'entretien intégré de la voirie forestière » par le suivi des règles en vigueur pour le maintien d'un réseau routier de chemins forestiers de qualité et en lien avec le comité technique sur les chemins multiusages de la région.

7. PRIORISATION : ENJEU ET ORIENTATIONS CONCERNÉS

La problématique est incluse dans le plan action sous l'enjeu et les orientations suivantes :

- **Orientation 7** : Mettre en valeur et harmoniser les différents usages de l'eau et des écosystèmes : accès, paysage, récréotourisme.

8. RECOMMANDATIONS

- Faciliter et promouvoir l'accès au territoire : carte interactive de la FédéCP, accès direct aux plans d'eau, etc. ;
- Aménager ou mettre en valeur des accès aux plans d'eau sur le territoire (signalisation, information, sensibilisation, etc.) ;
- Collaborer avec le comité technique sur les chemins multiusages ou toutes autres instances responsables pour trouver des solutions aux problématiques liées au réseau de chemins forestiers de la ZGIE et restaurer les infrastructures inadéquates ;
- Inclure des outils de signalisation pour favoriser la mise en valeur et la maintenance des accès aux cours d'eau et aux plans d'eau.

9. RÉFÉRENCE :

CRÉGIM, 2013. *Registre des infrastructures majeures et recommandations pour le réseau d'accès prioritaire de chemins multiusages.* Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, Comité chemins, Gaspé (Québec), 24 p. + 9 annexes cartographiques.